COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

ACCÈS À NOS INSTALLATIONS POUR LES EMPLOYÉS ET MÉDECINS - MISE À JOUR DU 19 MARS	19 mars 2020 9 h 28
Destinataires :	Tout le personnel, les gestionnaires et les médecins
Expéditeur :	Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) CIUSSS NIM
Actions à réaliser :	Gestionnaires : s'assurer que cette information soit rendue disponible à vos employés et s'assurer que l'information soit transférée aux médecins

Afin de préserver la santé et la sécurité de nos patients, nous vous transmettons certains changements pour accéder à l'Hôpital Jean-Talon et l'Hôpital de Rivière-des-Prairies.

Hôpital Jean-Talon

Entre 5 h 30 et 20 h, aucun employé n'est autorisé à entrer par la porte de l'Urgence.

- Les employés qui ont une carte à puce sont invités à passer par l'entrée des médecins
- Ceux qui ne disposent pas de carte à puce doivent entrer par l'entrée principale. Après 20 h, ils peuvent utiliser l'entrée de l'Urgence.

Hôpital Rivière-des-Prairies

Le personnel peut passer par les entrées réservées aux employés et utiliser l'entrée principale.

Pour les autres centres hospitaliers, les modalités demeurent les mêmes, soient :

Hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal

- Le personnel doit passer par l'entrée des urgentistes (P0592), l'entrée de la cardiologie (P0185) ou l'entrée des médecins (J1100).
- Le personnel doit s'abstenir d'entrer par la porte principale ou celle de l'Urgence.

Hôpital Fleury

Le personnel peut passer par toutes les entrées.

Hôpital en santé mentale Albert-Prévost

Le personnel doit passer par l'entrée porte du stationnement arrière ou l'Urgence.

Tous les CHSLD et les CLSC

Le personnel doit passer par l'entrée principale de ces installations.

Pavillon Dorion

Le personnel doit passer par l'entrée principale.

Merci de votre collaboration.